



Ligue Motocycliste de Normandie

COMMISSION MOTO CROSS REGLEMENT 2019

- Président** : Philippe HEBERT 95 impasse de la cavée 27230 BAZOQUES
Tél. 02.77.09.67.88 - Port. 06.64.19.03.37 Email : philippe.hebert@lmn-ffm.org
- 1^{er} Vice-président** :
Seine-Maritime : Philippe LEMONNIER 228, chemin des Hayes 76480 EPINAY-SUR-DUCLAIR
Tél. 02.35.37.17.93 – Port. 06.63.34.15.94 Email : lemonnier-philippe@wanadoo.fr
- Vice-présidents** :
- Manche** : Jean-Claude PINEL 20, rue du Grand Quesnay 50460 QUERQUEVILLE
Tél. 02.33.03.50.12 Port. 06.17.86.70.80 Email : jean-claude.pinel@lmn-ffm.org
- Calvados** : Joël POTTIER Rue des Artisans 14470 COURSEULLES-SUR-MER
Tél. 02.31.37.70.37 - Port. 06.60.67.37.10 Email : joel.pottier@lmn-ffm.org
- Orne** : Leslie QUINCE-LEGER Les Chateliers-Rotoureaux 61210 PUTANGES LE LAC
Tél. 02.33.39.56.70 Port. 06.30.05.27.35 Email : leslie.quince.espoirsquad@live.fr
- Eure** : Emmanuel SANCHEZ 7, rue des moulins 95510 AMENUCOURT
Port. 06.79.92.84.89 Email : emmanuel-sanchez721@orange.fr
- Membres** :
- Christian BLANCHEMAIN 6, rue Urbain Le Verrier 76360 BARENTIN
Tél. 02.35.92.61.08 Port. 06.09.66.17.01 Email : christ.blanchemain@bbox.fr
- Guy BRIONNE 52 Rebion 61100 LA LANDE PATRY
Tél. 02.33.65.98.69 Port. 06.72.34.97.45 Email : brionne.guy@orange.fr
- Jérôme CACHELEUX 409, Rue des Mobiles 76850 BOSCOLE-HARD
Tél. 02.35.33.61.78 Port. 06.07.23.84.18 Email : jerome.cacheleux@wanadoo.fr
- Gérard CHARRAULT 505, rue de la Baritte 50620 TRIBEHOUE
Tél. Port. 06.18.96.60.86 Email : gerardcharrault@gmail.com
- Catherine FOULON 16, rue du Temple 14610 BASLY
Tél. 02.31.80.37.01 Port. 07.86.31.17.71 Email : catherine.foulon55@orange.fr
- Éric GABRIEL Hameau Surval 14710 MANDEVILLE-en-BESSIN
Tél. 02.31.22.89.05 Port. 06.08.25.26.52 Email : eric-gabriel@orange.fr
- Cyrille LAINEY 15, rue de l'Eglise 14740 PUTOT EN BESSIN
Tél. 02.31.93.89.66 Port. 06.21.72.63.22 Email : cyrille.lainey@orange.fr
- Julien LEDOYER Rue de la Dollée 50000 SAINT LO
Port. 06.12.82.02.07 Email : sophiejuju@yahoo.com
- Isabelle MENARD Rue des Artisans 14470 COURSEULLES-SUR-MER
Tél. Port. 06.60.22.79.07 Email : isabellemd@live.fr
- Lionel MULOT (Dr) 278, rue de la Vente Pouchet 76520 LA NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL
Tél. 02.35.60.38.86 Port. 06 71 63 36 71 Email : lionelmulot@wanadoo.fr
- Emile PAUL 4, allée des Hautes Landes 14200 HEROUVILLE-SAINTE-CLAIRE
Tél. 09 52 73 97 67 Port. 07.69.27.65.23 Email : emilpaul@free.fr

Règlement des Championnats de Normandie
Espoirs 50/65cc – Espoirs 85cc – 125cc – Open
Trophée – Quad – Pit Bike

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET AUX TROPHEES

ARTICLE 1 – Engagements et Inscriptions

Les championnats et Trophées de Normandie de Moto-cross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de leurs cotisations.

Les pilotes affiliés au CMPN (Club Motocycliste de la Police Nationale) ou au Club Rathelot (club de la Gendarmerie Nationale), adhérents à un club normand pourront être classés dans l'un de ces championnats ou trophées

Pas de licences à la journée pour tous les championnats et trophées

- **INSCRIPTIONS** :

- A compter de la saison 2019, les engagements se feront en ligne sur le site « www.clicngo.fr », tous les règlements se feront par carte bancaire dès le début d'année 2019 ou entre 75 jours et jusqu'à 15 jours avant la date de l'épreuve concernée.
- Le montant des engagements sera de 44€ pour les solos, et 49 € pour les quads. (37€ ou 42 € d'engagement, 5 € de compensation d'inscription au championnat, 2€ de frais de gestion clicngo).
- Les engagements seront débités 3 jours avant la date de l'épreuve.
- 14 jours avant la manifestation, les engagements seront majorés d'un droit supplémentaire de 20€.

Toutefois si un club ne souhaite pas appliquer ces majorations, il devra envoyer un mail **15** jours avant aux responsables clicngo.

= A titre exceptionnel et à l'appréciation du club et /ou du délégué, un pilote pourra être engagé sur place si le plateau est incomplet et devra remplir un bulletin d'engagement et régler celui-ci + la pénalité de retard UNIQUEMENT en espèces, (pour les solos 44€ et 20 € de pénalité, pour les quads 49 € et 20 € de pénalité).

= Tout pilote désirant déclarer forfait, devra prévenir obligatoirement le club et/ou le délégué du championnat par téléphone et confirmer son forfait par écrit ou courriel au club dans les 48 heures et fournir un justificatif valable (certificat médical...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par le club uniquement après étude du justificatif fourni.

= Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

= Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve de ligue sur laquelle il est engagé, ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour, sous peine de sanction, sauf championnat supérieur (FFM, FIM ou Europe).

Championnat/Trophée	Capacité du Championnat	Pilotes en liste d'attente
Espoirs 50cc/65cc	45 Pilotes	infini
Espoirs 85cc	45 Pilotes	Infini
125cc	45 Pilotes	infini
OPEN	45 Pilotes	infini
Pit Normand	45 Pilotes	infini
Trophée Haute-Normandie	45 Pilotes	Infini
Trophée Basse-Normandie	45 pilotes	infini
Quad	30 Pilotes	infini

La capacité des championnats doivent être en rapport avec l'homologation du terrain

= NUMEROS DE COURSE

Pour l'ensemble des championnats de Normandie, les pilotes devront se connecter sur le site des engagements clicngo dès le 1er février 2019 à 8 heures, pour les pilotes déjà engagés en 2018, afin de conserver éventuellement vos numéros de l'année précédente ; et à compter du 11 février 2019 à 8 heures pour les autres pilotes souhaitant s'inscrire pour la 1^{ère} fois, afin de choisir leur numéro pour l'année dans les championnats et trophées respectifs. La grille de numéros ira de 1 à 999.

= PILOTES INVITES

Le plateau de ces championnats et trophées pourra être composé de pilotes normands et de pilotes invités, sous réserve de plateau incomplet. Si le plateau est incomplet 15 jours avant l'épreuve, la liste d'attente sera prise en considération, en premier les pilotes normands et en second les pilotes hors ligue.

Ces derniers pilotes ne marqueront pas de points de leur place dans le classement provisoire ou définitif du Championnat Normand, mais seront classés et récompensés dans le classement général de la journée.

Les pilotes invités devront participer obligatoirement à l'essai libre et chronométré.

ARTICLE 2

A - Règles administratives - Contrôle des licences Réclamations

Pour tout pilote voulant changer de championnat en cours d'année, celui-ci ne marquera pas les points du championnat supérieur mais conservera son classement du championnat précédant, sauf pour les championnats Espoirs 50/65/85cc.

Tous les pilotes, lors des épreuves, devront impérativement, avant la 1^{ère} série d'entraînement, avoir procédé aux vérifications administratives. Le pointage administratif et technique pourra avoir lieu de 17 h à 19 h, la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 maximum, le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif, il devra fournir obligatoirement son livret technique qui lui sera remis lors de la 1^{ère} épreuve.

- Le délégué veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements soient observés et appliqués.
- De plus, il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
- Toute réclamation doit être formulée par écrit au Directeur de course, accompagnée d'un chèque de 75 € à l'ordre de la LMN dans la demi-heure suivant l'heure d'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au classement), et qu'elle est assortie, lorsqu'elle suppose un démontage moteur d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 temps, et de 150 € pour les moteurs à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.
- Le délégué supervisera le contrôle administratif.
- Le club devra prévoir un local suffisamment grand pour accueillir les contrôles administratifs ainsi que la distribution des transpondeurs. Un autre abri sera prévu pour le contrôle technique.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué correspondant à la catégorie concernée. Il pourra également recevoir un bracelet panneauteur ainsi qu'un bracelet mécanicien pour ses accompagnateurs âgés de 14 ans minimum, sur présentation de leurs licences FFM. Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

B- Règles et Contrôles Techniques

Casque homologué, aux normes en vigueur

Bottes de motocross

Gants

Lunettes moto tout terrain

Protection pectorale et dorsale ou mixte (CE) devront être présentées au contrôle technique.

Pantalons et maillots manches longues de type tout terrain

Livret technique visé lors de l'administratif

- Il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
- 112 décibels sera la valeur officielle des contrôles sono-métriques
- Les machines seront « obligatoirement » présentées au contrôle Technique, propres et tous les marquages précédents devront être enlevés.
- Après les contrôles dits de sécurité, les machines seront marquées et plombées, les numéros de cadres relevés.
- Les concurrents possédant 1 seule machine, pourront changer tous les sous-ensembles à l'exception du cadre.
- Le concurrent possédant 2 machines pourra les présenter au contrôle Technique initial.
- Les concurrents ayant 1 machine ou 2 machines pourront, après casse mécanique, emprunter une machine de caractéristiques identiques à un autre concurrent sous réserve expresse que celle-ci soit passée au Contrôle Technique initial de l'épreuve. Ce changement s'effectuera après concertation du Délégué de l'épreuve et du commissaire technique principal.
- Un parc fermé est prévu afin de bloquer, pour contrôle, les 5 premières machines de chaque manche pendant 30 mn après affichage des résultats.
- Le non-respect du parc fermé entraînera, pour le pilote, la disqualification totale de l'épreuve et la suppression des points et des récompenses correspondantes, le pilote perdra ses points et ses primes, et le classement sera modifié.
- Les plombs seront conservés à l'année, les numéros de ceux-ci étant relevés à chaque épreuve
- La protection dorsale est obligatoire
- Le tapis environnemental est obligatoire
- En cas de présentation du livret technique non rempli, ou d'absence de celui-ci aux vérifications administratives et techniques le pilote pourra être exclu de l'épreuve sans pouvoir demander le remboursement de son engagement,
- Les commissaires Techniques pourront à chaque moment qu'ils jugeraient nécessaires, procéder à un contrôle de machine, de sécurité, bruit etc....
- Le non-respect de ces contrôles inopinés, provoquera la demande d'exclusion du pilote de la manche auprès du directeur de course.
- Selon la disponibilité des Commissaires Techniques, un contrôle technique pourra être effectué la veille.
- Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement Technique National.
- Les numéros devront être « propres » et conformes aux normes FFM sous peine de non pointage et d'exclusion.

Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| • - 50cc 65cc | - Plaques bleues – n° blancs |
| • - 85cc | - Plaques blanches - n° noirs |
| • - 125cc et 250 4 tps | - Plaques noires - n° blancs |
| • - 250cc et 450 4 tps | - Plaques blanches -n° noirs |
| • - 500cc | - Plaques blanches – n° noirs |
| • - Pit bike | - Plaques blanches – n° noirs |
| • - Quad | - Plaques vertes – n° blancs |

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats de Normandie. Si une clause n'était pas mentionnée dans ce règlement, il faudrait se reporter à celle prévue dans le règlement national de Moto-cross.

ARTICLE 3 : Entraînements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

Championnat/Trophée	Essai	Manches
Espoirs 50cc/65cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 8 minutes + 1
Espoirs 85cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 12 minutes + 1T
125cc	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
OPEN	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
Pit Normand	20 minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 10 minutes + 1T
Trophée	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T
Quad	30 minutes (10mn libre + 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T

- Il serait très souhaitable de programmer la 1^{ère} manche des championnats Espoirs 50cc 65cc et 85cc en fin de matinée. Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc.
- Les pilotes seront au nombre de 45 (suivant l'homologation préfectorale du circuit).
- Pour les Quads se référer au règlement Quad
- Pour les Pit-Bike se référer au règlement Pit-Bike
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.
- Les mécaniciens et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ.
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45.
- La mise en place sur la grille de départ pour les manches se fera en fonction des essais chronométrés.
- Lorsque les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que lorsque la 1^{ère} ligne sera complètement occupée. Pour les quads, ils devront également se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1^{ère} ligne.

ARTICLE 4 : Classement

Chaque club organisateur d'un championnat ou d'un trophée devra être muni d'un photocopieur en état de fonctionnement ainsi que du papier en quantité suffisante.

Les classements seront effectués selon le barème championnat de France suivant : 1er : 25pts, 2ème : 22pts, 3ème : 20pts, 4^{ème} : 18pts, 5^{ème} : 16pts puis 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point.

Pour prétendre obtenir des points, il faudra passer sous le drapeau à damier et être classé dans les 20 premiers.

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final.

Sera classé tout pilote passé au moins une fois devant la cellule d'arrivée

Au cours de la saison, les classements sont provisoires sous réserve d'homologation par la Commission de moto-cross en fin d'année. En cas d'égalité en fin de saison, les concurrents seront départagés par le nombre de leurs meilleures places.

ARTICLE 5 : Chronométrage

Le chronométrage sera fait avec des transpondeurs.

En cas de non restitution du transpondeur qu'il soit perdu, volé ou détruit à la fin de l'épreuve, le chèque de garantie sera encaissé.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8€ ; En aucun cas le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 6 : Reprise de compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition.

Après toute absence pour raison de santé, la LMN aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin, pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 7 : Sanctions

Elles seront identiques au championnat de France et FIM et pourront être appliquées.

-Sur la piste : Non-respect du drapeau jaune agité

Non-respect du drapeau médical

= perte de 5 positions dans les essais qualificatifs respectifs/la manche respective

Echouer un contrôle sonore après les essais/la manche

= perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective

Sur la piste :

S'arrêter pour viser des trajectoires

= perte du meilleur temps de tour dans les essais respectifs

Sur la piste :

Couper le circuit

S'arrêter pour consulter des tiers

Toute consultation/tout signal envers des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique)

Recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité

Recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou le motorcycle

Ravitailer

Entrer dans le parc mécanique et ne pas s'arrêter complètement

Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci

= Disqualification des essais respectifs / de la manche respective

Coueurs arrivant tardivement dans la zone d'attente (10 mn avant le départ)

Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance

Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance

Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche

Changer de motorcycle après avoir traversé l'entrée du parc d'attente

Coueurs ayant des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, qui ne réussissent pas à réparer leur motorcycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels

Coueurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui change de position

Coueurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent à la zone d'attente

Coueurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée

Coueurs revenant tard du tour de reconnaissance à la zone d'attente après que le départ ait été donné

= Disqualifications des essais respectifs/de la manche respective.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement

Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du(des) coureur (s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée.

Le coureur peut faire appel dans les 30 mn après la publication des résultats uniquement dans le cas où il aurait coupé la piste.

- Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum autres que les délégués de championnats présents sur l'épreuve, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).
- Au cas où le nombre de pilotes serait inférieur au nombre de places disponibles, le délégué pourra à l'issue des essais et en concertation avec le pilote ou son représentant légal, refuser le départ des manches à un concurrent inscrit et ayant fait preuve lors des dits essais d'un niveau notoirement insuffisant et dangereux pour la course du championnat.
- L'utilisation d'une mini moto ou tout véhicule à moteur est interdite dans l'enceinte totale du terrain de motocross sous peine de sanctions.

ARTICLE 8 : Prix des plateaux

- **Championnats Espoirs 50cc/65cc :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie

- **Championnats Espoirs 85cc :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers des « -12 ans » et aux 3 premiers des « +12ans » + une coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Championnat 125cc et Championnat Open :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch en catégorie 125

1 coupe aux 3 premiers du scratch en open + 1 coupe au premier junior

Aucune récompense pécuniaire ne sera effectuée lors de l'épreuve.

Le club versera un montant de 600 € à la ligue.

Celle-ci déposera sur un compte spécial ce montant, puis en fin d'année, le total de cette somme sera réparti entre 20 pilotes (10 premiers du 125 et les 10 premiers de l'open ainsi que le premier pilote junior sans cumul de récompenses)

Les pilotes récompensés pécuniairement en fin d'année, seront ceux qui auront participé à toutes les épreuves les concernant.

Les pilotes seront récompensés au podium le soir de l'épreuve, **leur présence est obligatoire, par respect du club et du public.**

- **Pour le Trophée Haute Normandie et le Trophée Basse Normandie**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Quad :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Pit Bike :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran(38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

ARTICLE 9 : Récompenses en fin de saison

Les classements des championnats de Normandie seront publiés en fin de saison, après homologation de la Commission Moto-cross.

CATEGORIES

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 50cc/65cc

En début de saison 2019, la Commission Moto-cross prévoit une journée d'évaluation. A l'issue de celle-ci, nous envisageons d'organiser plusieurs stages de perfectionnement pour les pilotes le nécessitant (les dates apparaitront sur le site de la ligue et sur la page Facebook de la commission)

Déléguée : Isabelle MENARD

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 7 ans à la date de l'épreuve et moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 7 à 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3

La Commission de Motocross peut accorder, à titre exceptionnel et à sa seule discrétion, une dérogation à tout pilote qui lui en ferait la demande.

Des classements séparés, pour le provisoire, seront établis à chaque épreuve.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc.

Pour les départs, les 65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Les 50cc prendront ensuite le départ devant la grille au baisser de drapeau du délégué, après que les pilotes 65cc aient parcouru la valeur de la ligne droite de départ.

1 stage d'évaluation et 4 stages de perfectionnement seront prévus en début de saison.

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 85cc

Délégué : Christian BLANCHEMAIN

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans à la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 9 à 12 ans et du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) pour les pilotes ayant atteint 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ2, NJ3 et NJ3C

La Commission de Motocross peut accorder, à titre exceptionnel et à sa seule discrétion, une dérogation à tout pilote qui lui en ferait la demande.

Ce championnat comportera 2 catégories « + de 12 ans » et « – de 12 ans ». Celles-ci seront définies en début d'année selon l'âge du pilote au 1^{er} Janvier 2019.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 85cc.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Délégué : Cyrille LAINEY

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO ou NJ3C. Ce championnat est réservé uniquement au 125cc 2tps. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Deux classements seront réalisés, un classement Junior 18 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année en cours et un classement senior.

La Commission de Motocross peut accorder, à titre exceptionnel et à sa seule discrétion, une dérogation à tout pilote qui lui en ferait la demande.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE OPEN

Délégué : Philippe LEMONNIER

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3C ou Internationale. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand. Deux classements seront réalisés dans ce championnat, un classement MX1 et un classement MX2.

TROPHÉE DE NORMANDIE

Délégué : Jérôme CACHELEUX

A compter de la saison 2019, le trophée sera composé, d'un trophée Haute Normandie et d'un Trophée Basse Normandie. Ne pourront participer au trophée haute normandie que les pilotes licenciés dans un club haut normand et ne pourront participer au trophée basse normandie que les pilotes licenciés dans un club bas normand. Toutefois un pilote haut normand qui désire rouler en basse normandie, le pourra mais seulement s'il reste de la place et en tant que pilote invité (et sans marquer de points au trophée de la zone concernée), réciproquement pour les pilotes bas normands qui voudraient rouler en haute normandie.

Ce Trophée est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, titulaires d'une licence NCO ou NJ3C. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Les pilotes de ce Trophée ne doivent pas avoir marqué de points dans les championnats de Normandie Open ou 125cc (durant l'année précédente et avant la finale de ce trophée)

A titre exceptionnel, les pilotes du trophée de Normandie 2018 ayant complété les plateaux de l'Open en fin de saison, et, lors de la dernière épreuve, ayant marqué des points dans le championnat Open, ne seront pas pénalisés et pourront concourir dans le trophée en 2019.

Les pilotes ayant terminé aux **3** premières places du classement scratch du trophée de Normandie de l'année 2018 ne pourront s'y réinscrire en 2019.

Pour être classé à ce trophée, les pilotes devront avoir effectué la moitié des épreuves inscrites au calendrier +1. Si une épreuve était rajoutée en cours d'année, le calcul serait identique.

CHAMPIONNAT de NORMANDIE QUAD

Délégué : Éric GABRIEL

- Catégories

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 ans à sans limite d'âge : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- à partir de 15 ans : 450cc jusqu'à 525cc
- de 13 à 18 ans, il ne faut pas avoir 19 ans dans l'année : catégorie junior
- 38 ans révolus : catégorie vétérans

- Manches

Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

- Remise des prix

Le club organisateur devra prévoir un minimum de 6 coupes (3 premiers du scratch, 1^{er} junior, 1^{er} vétéran et 1^{ère} féminine).

- **Course**

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT PIT NORMAND

Déléguée : Catherine FOULON

- Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 12 ans au 01/01/2018, titulaires d'une licence NPP, NCO, NJ3C ou internationale, licenciés dans un club normand.

Entraînements et chronométrage

- Lors des essais libres et chronos, le nombre de pilotes ne pourra dépasser 45 pilotes

Circuit

Ils devront faire entre 800m et 1800 m (la capacité des pilotes sera proportionnelle à la longueur du circuit).

Machines

Taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et pour l'arrière 12 pouces maximum

Cylindrée : à partir de 12 ans : de 125cc jusqu'à 150cc maximum

à partir de 15 ans 190cc maximum (des contrôles de cylindrées seront faits durant la saison)

Autres règles : se référer au règlement fédéral

La moto ne doit pas avoir de partie saillante ni être dangereuse pour son utilisateur et les autres pilotes. Les poignées devront être bouchées et les leviers de frein et d'embrayage avec des boules.

Remise des Prix

3 Coupes pour le classement général au scratch

+ 1 coupe 1^{ère} Féminine + 1 coupe 1^{er} Vétéran (+38ans au 1^{er} janvier de l'année en cours), mais aucun titre ne leur sera décerné en fin d'année.

Présence au podium obligatoire

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France de Pit bike

TROPHEE VETERANS

Contrat moral du Trophée Vétérans 2019, organisé par Mr PAUL Emile Président du Chaulieu MC

Délégué : Emile PAUL

Article I :

Le Trophée vétérans de moto-cross toutes cylindrées, organisé par le Chaulieu moto -club, et son collaborateur Mr LEDOYER Julien, sous l'égide de la Ligue Motocycliste de Normandie, est ouvert aux pilotes âgés de 36 ans et plus, possédant une licence FFM et affiliés dans la ligue Motocycliste de Normandie.

Peuvent participer en cas d'absence lors d'une épreuve, des pilotes hors- ligue, ainsi que des pilotes n'ayant pas été qualifiés dans d'autres séries, à la demande du club organisateur ou du délégué d'un championnat FFM. Seuls les pilotes invités ayant l'âge des catégories seront classés pour la journée uniquement.

Les pilotes participant à un Championnat de ligue ou France (sauf si les dates d'épreuves ne rentrent pas en concurrence avec celles du Trophée Vétérans de Normandie) ainsi que les pilotes participant à un trophée, UFOLEP, leurs inscriptions ne seront pas prises en compte.

LES PILOTES S'ENGAGENT A PARTICIPER A TOUTES LES EPREUVES, (sous réserve d'évènement n'étant pas de leurs faits)

**DANS LA MESURE DU POSSIBLE PREVENIR AU PLUS VITE, (sans motif valable, vous prenez le risque de ne plus être prioritaire pour l'année 2020). Votre remplaçant deviendra prioritaire.
Tél : 07.69.27.65.23 ou 09.52.73.97.67**

Article II :

Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes, aucune qualification, les engagements doivent être effectués pour le 1^{er} Janvier 2019.

Auprès de : PAUL Emile 4 Allées des Hautes Landes 14200 Hérouville St Clair

Un droit d'inscription de 50€ à l'ordre du Chaulieu MC, 45€ investi dans les frais de l'AG en fin d'année du Trophée (repas et coupes) et 5€ à laLMR soit un total de $5 \times 45 = 225$ € pour l'année en cours.

Les frais de délégations sont réglés par les pilotes du trophée le jour de chaque épreuve.

Les engagements sont ouverts en priorité aux pilotes ayant participé au Trophée l'année précédente (2018). Pour les places libres, la sélection des pilotes se fera dans la liste d'attente, en priorité les pilotes ayant effectué plusieurs remplacements ...)

Article III :

Les pilotes du Trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement de 37€ pour le club et 1 € pour les frais de délégation (total 38 € par pilotes)

L'organisation du Trophée est prise en charge par le Président du Chaulieu MC : PAUL

Emile

Délégué du Trophée sur les épreuves : PAUL Emile

Adjointe du Délégué : PAUL Christelle

Contrôle administratif : Morgan MANCHION et Wendy LEMOUCHER

En contrepartie : **le club prendra à sa charge 9 coupes : 3 par catégorie**

Article IV :

- Argent 36 ans // 43 ans
- Or 44 ans // 49 ans
- Vermeil 50 ans // + ans

Article V :

Les pilotes des 3 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du Règlement motocross FFM, du code sportif et des règlements techniques FFM.

Le respect mutuel entre pilotes sur la piste et dans le parc doit avoir lieu. **Tout problème sera exposé au Délégué et au jury de l'épreuve.**

Le contrôle administratif et technique commence à 7 h selon les horaires du club organisateur sur le règlement particulier.

En 1^{er} le contrôle administratif, en 2^{ème} la prise du transpondeur et en 3^{ème} le contrôle technique.

Article VI :

Le trophée sera disputé en 3 manches de 15 mn et 1 tour, avec essai libre de 15 mn.

Il n'y a aucun essai chronométré, la place sur la grille pour la 1^{ère} manche est en fonction du classement général de la dernière épreuve. Les autres manches sont en fonction de la précédente.

Un bracelet vous sera fourni, son port est obligatoire, 1 pilote, 1 mécanicien et 1 panneateur (**licence panneateur obligatoire**)

Article VII :

Classement selon barème des points suivants par catégorie.

1^{er} 25pts, 2^{ème} 22 pts, 3^{ème} 20 pts, 4^{ème} 18 pts, 5^{ème} 16 pts, après 15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1

Aucun classement scratch, totalisation des points et départage des ex-aequo au bénéfice de la dernière manche.

Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

Article VIII :

La présence à la remise des prix est obligatoire : par respect du public votre présence est obligatoire, à vous de prendre vos dispositions ou de m'informer.

Article IX :

Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion, pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Signature : (**suivie de la mention lu et approuvé**)

Je m'engage à respecter le règlement et de participer à toutes les épreuves 2019 (liste jointe)

Date

Organisateur : PAUL Emile